

Comment verser votre Taxe d'apprentissage à l'INSA Rennes ?

- Institut habilité à percevoir la taxe d'apprentissage HORS QUOTA pour la catégorie B
(niveaux 1 et 2 : bac+3, bac+5 et plus)
- Renseignez votre déclaration avant le 28 février 2018
- Choisissez votre organisme collecteur
- Soutien renforcé en précisant «le maximum à l'INSA Rennes – formations initiales d'ingénieur sous statut d'étudiant» sur cette déclaration (N° UAI 0350097R)
- Nous transmettre par courrier ou email la fiche de promesse de versement
(fiche téléchargeable www.insa-rennes.fr/PromesseVersementTA2017)

Pourquoi verser votre Taxe d'apprentissage à l'INSA Rennes ?

- Permettre l'acquisition de nouveaux équipements
 - Renouvellement des infrastructures réseau et des systèmes informatiques
 - Création d'une salle projet pédagogique "Systèmes embarqués"
- Soutenir les projets pédagogiques dans les formations d'ingénieurs
- Soutenir les actions "diversité" et "l'égalité des chances" menées par notre institut
- Soutenir l'accueil d'étudiants en situation de handicap
- Soutenir l'accueil des sportifs de haut niveau
- Soutenir les évolutions de notre campus
 - Travaux d'installation de nouveaux équipements scientifiques
 - Mise en sécurité
 - Travaux d'accessibilités

L'INSA Rennes s'engage avec ses partenaires sur la voie du long terme, à travers différents axes de collaborations possibles :

- Formation d'ingénieurs par la voie de l'alternance ; contrat de professionnalisation
- Stages en entreprises (stage long, stages d'études) ; et offres d'emploi
- Formation continue de vos équipes
- Contrats de recherche ou d'expertise ; co-encadrement de thèses et thèse CIFRE
- Développement de votre entreprise

Pour un versement au titre du QUOTA, nous contacter (L. Bédât – 02 23 23 87 50)



INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
RENNES

Le formulaire de promesse de versement nous est indispensable
pour suivre votre dossier auprès de
votre organisme collecteur de taxe d'apprentissage !

Merci de nous retourner cette fiche à :

PROMESSE DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2018

Code interne : DREP

INSA Rennes

DREP - Taxe apprentissage
20 Avenue des Buttes de
Coësmes
CS 70839
F 35 708 Rennes Cedex 7

Ou par voie électronique à l'adresse :
insa-ta@listes.insa-rennes.fr

NOTRE SOCIÉTÉ S'IMPLIQUE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'INSA RENNES.

VOTRE ENTREPRISE

Raison sociale : _____ Nombre de salariés : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° Siret : _____

CONTACT TAXE D'APPRENTISSAGE

Nom, Prénom : _____ Téléphone : _____

Fonction : _____

Email : _____

VOTRE VERSEMENT À L'INSA Rennes (UAI 0350097R) :

Hors-quota catégorie B (jusque 35% du hors-quota) _____ €

Nom de votre organisme collecteur (OCTA) : _____

Si vous souhaitez soutenir un diplôme ou une action en particulier, merci de l'indiquer ci-dessous :

L'INSA Rennes et ses Filières de Formation vous remercient chaleureusement pour votre soutien.

Votre contact à l'INSA de Rennes :

Hélène Decaux - Tél : 02 23 23 88 49 – insa-ta@listes.insa-rennes.fr

En savoir + : www.insa-rennes.fr/taxe-apprentissage